



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 5 mai 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une demande de dérogation mineure sur les points suivants :

- Autoriser une superficie de garage de 111,48 m². Ceci déroge à l'article 6.7.2 alinéa 4 qui stipule qu'une superficie maximale de garage pour un terrain de plus de 743 m² est de 74,5 m².
- Autoriser un garage d'une hauteur de 6,70 m. Ceci déroge à l'article 6.7.2 alinéa 2° qui stipule que la hauteur maximale d'un garage ne peut excéder 5,5 m.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-11 et comprend le lot numéro 4 180 964 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 307 St-Jean O, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 8^{ème} jour du mois d'avril 2025


BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier